

GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE
DE LYON

DATE : 24/06/97
N° DE DEPOT : 9351
R.C.S. LYON : 398 384 198
N° DE GESTION: 94 B 02840

BORDEREAU INPI -DEPOT D'ACTES DE SOCIETE

-----Nom et adresse de la Société -----
CCI CONSEILS COMPAGNIE FI
DUCIAIRE DE COMPTABILITE
2 BIS RUE TETE D OR
69006 LYON

Nous soussigné greffier du Tribunal de Commerce de LYON avons déposé à la date ci-dessus au rang de nos minutes :

Une pièce

concernant la Société désignée ci-dessus et dont l'objet est le suivant:

DIRIGEANTS/ORGANES DE CONTROLE
Délibération/Acte

CCI CONSEILS
COMPAGNIE FIDUCIAIRE DE COMPTABILITE DE CONTROLE
D'INFORMATION ET DE CONSEILS

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
Au capital de 9 936 100 Francs
Siège social : LYON (6e) - 2 Bis rue Tête d'Or
R.C.S. LYON B 398 384 198

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

SEANCE DU 20 janvier 1997

L'AN MIL NEUF CENT QUATRE VINGT DIX SEPT,
Et le vingt janvier à douze heures.

Les membres du Conseil de Surveillance se sont réunis au siège social à LYON (6e) - 2 Bis Rue Tête d'Or sur convocation régulière de leur président en date du 9 janvier 1997.

Sont présents et ont émargé le registre de présence, savoir :

- Monsieur Michel BRUYAS, Président,
- Monsieur Jean-Claude TARGE, Vice-Président,
- Monsieur Gérard DRAPIER.

En conséquence, le conseil réunissant la présence de la totalité de ses membres peut valablement délibérer.

Assistent également à la séance tous les membres du Directoire et les membres du Comité d'Entreprise :

- Monsieur Marcel LAROSE,
- Monsieur Albert SERVAN,
- Monsieur Alain ROUX,
- Monsieur Roland CARRIER
- Mme Carole DELECROIX
- Mme Nadine CLEMENT

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Michel BRUYAS, Président du Conseil de Surveillance, assisté de Monsieur TARGE qui assure les fonctions de secrétaire du conseil.

Puis, le Conseil délibère comme suit sur les questions figurant à l'ordre du jour.

NOMINATION D'UN NOUVEAU DIRECTEUR

Le Président donne lecture au conseil de la lettre de démission de Monsieur Jean-Louis FOUBERT de ses fonctions de membre du directoire.

Le conseil de surveillance, sur proposition du Président du Directoire, nomme en qualité de nouveau membre du directoire pour une durée de quatre ans, Monsieur Michel OGIER demeurant à LIMONEST (69760) - 1435 Route du Puy d'Or, en remplacement de Monsieur Jean-Louis FOUBERT.

Il décide à l'unanimité de fixer la rémunération annuelle brute de Monsieur Michel OGIER pour l'exercice 96/97 outre les avantages en nature à 480 000 francs.

Enfin, le conseil de surveillance donne tous pouvoirs à Monsieur Marcel LAROSE, Président du directoire, pour accomplir toutes formalités de publicité à cet égard.

AUTORISATION DE CONVENTION

Le Conseil de Surveillance autorise la signature d'une convention d'exclusivité et d'honoraires entre la société CCI CONSEILS et Monsieur Michel OGIER, dans le cadre de l'exercice de sa profession de commissaire aux comptes, sur le modèle de la convention mise au point en 1991, régissant les relations de tous les actionnaires commissaires aux comptes avec la société.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président déclare la séance levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par le Président du Conseil de Surveillance et un membre du Conseil de Surveillance.

COPIE CERTIFIEE CONFORME
PAR LE PRESIDENT DU CONSEIL DE
SURVEILLANCE
M. BRUYAS

